



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effet de la crise sur les enfants et les jeunes

Question au Gouvernement n° 3679

Texte de la question

EFFETS DE LA CRISE SUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

M. le président. La parole est à Mme Marie-George Buffet.

Mme Marie-George Buffet. Monsieur le secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, la commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et les jeunes a adopté à l'unanimité quatre-vingts propositions visant à une véritable prise en compte de leurs droits et de leurs besoins dans les politiques publiques en période de crise.

Si les enfants sont pour l'instant peu touchés par la pandémie, leur vie quotidienne et leur rapport aux autres ont été bouleversés. Les auditions ont révélé des conséquences physiques liées à la fermeture des cantines et à l'arrêt des pratiques sportives, mais aussi la suspension des vaccinations ou du suivi médical.

La situation des enfants dont les familles sont placées en hôtel social est particulièrement inquiétante, y compris en ce qui concerne la continuité pédagogique ; mais l'alerte porte aussi sur les conséquences psychiques de cette période sur les enfants, pointés en début de crise comme porteurs du virus, coupés de leurs écoles et donc de sociabilité, voire victimes de tensions intrafamiliales.

Plusieurs points d'alerte sont remontés durant les auditions, face à la gestion de cette crise : le nombre de pédopsychiatres a diminué de 50 % depuis 2006, pour atteindre seulement 600 professionnels ; les PMI – protection maternelle et infantile – n'ont pas toujours pu poursuivre leurs activités pendant le confinement et les disparités territoriales perdurent ; la médecine scolaire connaît une situation difficile : un médecin pour 12 500 élèves, un infirmier pour 1 300 élèves ; quant aux psychologues, chacun accompagne 1 600 élèves.

Si les personnels de l'aide sociale à l'enfance se sont mobilisés auprès des enfants, cette crise a montré que l'État doit jouer un rôle accru, pour assurer partout l'égalité des droits.

Monsieur le secrétaire d'État, je souhaite connaître votre avis sur les propositions de la commission d'enquête, notamment sur la présence d'un pédopsychiatre au Conseil scientifique, sur le soutien au service de la protection maternelle et infantile à hauteur de 100 millions d'euros, sur le renforcement de l'attractivité des professions du secteur médico-social scolaire et sur la création d'un observatoire de l'enfance et de la jeunesse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.* J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention et d'intérêt du rapport de la commission d'enquête, par laquelle j'ai d'ailleurs été auditionné. Je salue

sa présidente Sandrine Mörch et de l'ensemble des membres de cette commission, dont la contribution est fondamentale pour appréhender les difficultés auxquelles nos enfants ont été confrontés et continuent d'être confrontés.

Les chiffres qui commencent à parvenir des différents CHU – centres hospitaliers universitaires – montrent que les violences ont augmenté, en dépit de la vigilance de tous et de l'augmentation des appels au 119. Un certain nombre de signaux faibles nous avaient déjà inquiétés. Les enfants vivaient effectivement une perte de repères depuis le confinement, avec une scolarité bousculée, une sédentarité forcée, une alimentation parfois dérégulée, notamment du fait de la fermeture des cantines.

Les parents ont dû faire face. Ils ont pu compter sur la CNAF – la Caisse nationale des allocations familiales –, dont je salue les initiatives, sur beaucoup d'associations d'aide à la parentalité et sur les mesures mises en place par le Gouvernement. On parle beaucoup de burn-out parental en ce moment et c'est un enjeu qui est encore devant nous.

Et la crise a, bien évidemment, également des conséquences psychiques. Nous le constatons sur chacun d'entre nous, qui sommes adultes : la crise commence à peser sur notre moral. Dès le mois de novembre dernier, j'ai réuni un ensemble de pédopsychiatres, notamment de l'hôpital universitaire Avicenne, en Seine-Saint-Denis : ils nous font part de l'augmentation d'un certain nombre de troubles anxieux et de troubles du comportement alimentaire.

En réaction à cela, Olivier Véran a annoncé, dès le 5 janvier 2021, l'amplification de la feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie, présentée par Agnès Buzyn en 2018 : est notamment prévu un renforcement des moyens de la psychiatrie à hauteur de 60 millions d'euros, dont 20 millions seront consacrés à des projets relevant de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Le Président de la République a également rencontré la semaine dernière, en ma présence, ces mêmes pédopsychiatres, ainsi que la présidente de la Société française de pédiatrie. Il a annoncé la tenue, avant l'été, d'assises de la psychiatrie et de la santé mentale centrées sur les enfants. Il a également appelé à une réflexion sur le remboursement des consultations des psychologues libéraux ainsi qu'au renforcement de la médecine scolaire, pour, là encore, mieux détecter et accompagner les souffrances.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3679

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Enfance et familles

Ministère attributaire : Enfance et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 janvier 2021](#)